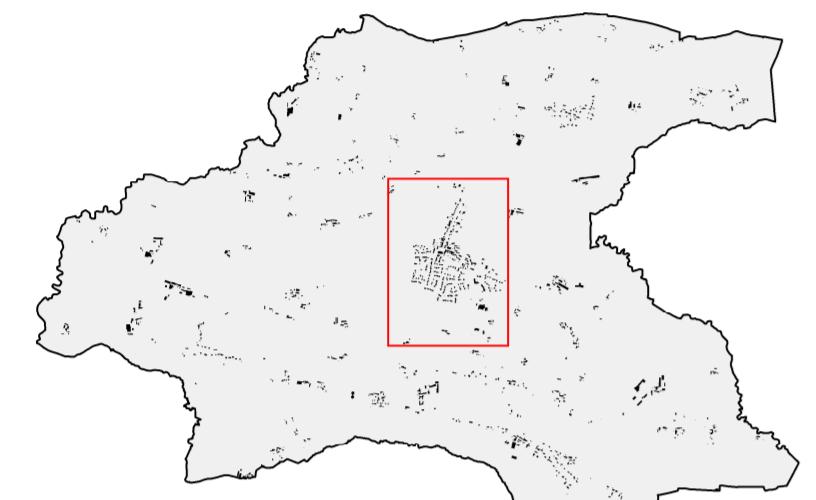


Commune d'
ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ
Département d'Ille-et-Vilaine

Plan Local d'Urbanisme

5.2 Plan de zonage - Bourg



Échelle : 1/2 500e
Version en date d'août 2022

0 50 100 150
Mètres

Échelle: 1:2 500

ZONES URBAINES
UA - Centre ancien
UB - Extensions du centre ancien
UE - Activités économiques
UL - Équipements collectifs

ZONE A URBANISER
1AU - A urbaniser

ZONES AGRICOLES
A - Zone agricole
AH - STECAL (habitat)
AE - STECAL (activités économiques)

ZONES NATURELLES
NA - Zone naturelle
NP - Zone naturelle protégée

PRESCRIPTIONS DIVERSES
Marges de recul sur routes départementales (25 mètres par rapport à l'axe de la voie)
Orientation d'aménagement et de programmation
Atlas des zones inondables
Milieux Naturels d'Intérêt Écologique

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE
Protection environnementale

Zones humides (L 151-23 du CU)

Élement de paysage (L 151-23 du CU) - Haies et talus nus

Élement de paysage (L 151-23 du CU) - Boisements

Espace boisé classé (L 113-1 du CU) - Haies et talus nus

Espace boisé classé (L 113-1 du CU) - Boisements

Élement de paysage (L 151-23 du CU) - Cours d'eau

Protection architecturale

Changement de destination d'un bâtiment (L 151-11 du CU) et élément de paysage (L 151-19 du CU)

Élement de paysage (L 151-19 du CU) - Constructions

SERVITUDES PARTICULIÈRES

Protection du commerce

Linéaire commercial à préserver (L 151-16 du CU)

Centralité commerciale à préserver (L 151-16 du CU)

Mixité sociale

Secteur de diversité sociale (L 151-15 du CU) - se reporter aux OAP

Cheminement doux

Cheminement doux à créer ou à conserver (L 151-38 du CU)

Emplacement réservé

Emplacements réservés (L 151-41 du CU)

N°	Localisation	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Impasse des Courtils Ronds	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	275 m ²
2	Rue du Darot	Aménagement d'un parc	COMMUNE	2 580 m ²

